

OBFO 7.1 Région de Neuchâtel**Informations générales et données techniques**

- Cantons: Berne, Neuchâtel
- Communes concernées: La Chaux-de-Fonds, Gampelen, Neuchâtel, La Tène, Val de Ruz
- Autorité compétente: OFT
- Services concernés: ARE, DDPS, ODT, OFC, OFEV, services spécialisés des cantons de Berne et Neuchâtel
- Autres partenaires: BLS, CFF

Fonction et motif

A l'heure actuelle, le tronçon à une voie entre Berne et Neuchâtel est déjà saturé par le trafic longues distances et le RER. Dans la cadre du raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau ferroviaire européen à grande vitesse, le tunnel de Rosshäusern a été va être construit et mise en service en automne 2018. Un autre tronçon à double voie Ins – Gampelen – Zihlbrücke est déjà en construction en service depuis fin 2013. La construction d'une double voie entre Thielle et Marin-Epagnier est nécessaire à l'amélioration de l'offre sur la ligne Berne – Neuchâtel.

La ligne Neuchâtel – La-Chaux-de-Fonds fera l'objet d'un assainissement minimum en 2021. De plus un étoffement de cadence jusqu'à la cadence au quart d'heure et une accélération sont prévues.

Projet

Double voie entre Thielle et Marin-Epagnier: la double voie actuelle entre Gampelen et Thielle sera prolongée jusqu'à la gare de Marin – Epagnier.

Nouveau tronçon Neuchâtel–La Chaux-de-Fonds : Un nouveau tronçon direct principalement en tunnel est prévu entre Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds avec un arrêt à Cernier dans le Val-de-Ruz : ce tronçon a une longueur de 15 kilomètres environ.

Marche à suivre

La Confédération a chargé les CFF, en accord avec le canton, d'entreprendre des études de projet concernant le nouveau tronçon Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds avec intégration au réseau y compris le nouvel arrêt Cernier et d'élaborer l'avant-projet. Une coordination avec le parc naturel du Chasseral, le site culturel de l'UNESCO La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger, l'objet ISOS Neuchâtel et le plan sectoriel des surfaces d'assolement doit être assurée.

La nouvelle ligne entre Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds a pour conséquence le démantèlement de la ligne passant par Chambrélien.

La réalisation de la double voie entre Thielle et Marin-Epagnier est à examiner lors de l'élaboration d'une étape d'aménagement ultérieure de PRODES. La construction et le financement exigent sa prise en compte dans un arrêté fédéral. Une coordination doit avoir lieu avec les sites d'importance nationale suivants : la zone alluviale (209 Seewald-Fanel), la zone de reproduction des batraciens (BE 274, Nordteil Fanel), les inventaires IFP (1208 Rive sud du lac de Neuchâtel), les sites marécageux (416 Grande Cariçaie) et les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs (4).

Renvois:

Kap. 4.1

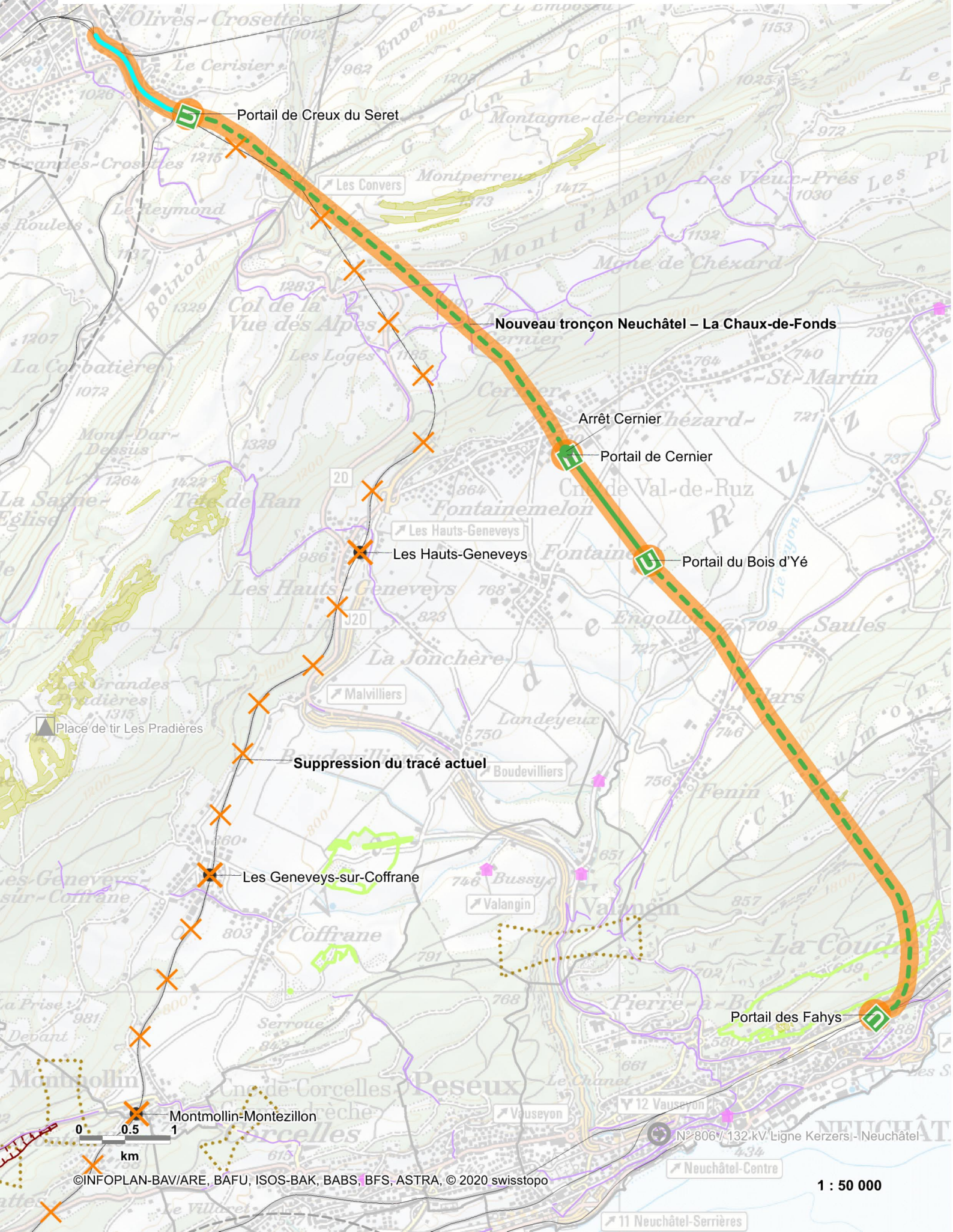
OB 4.4 Bern – Kerzers – Ins

Bases:

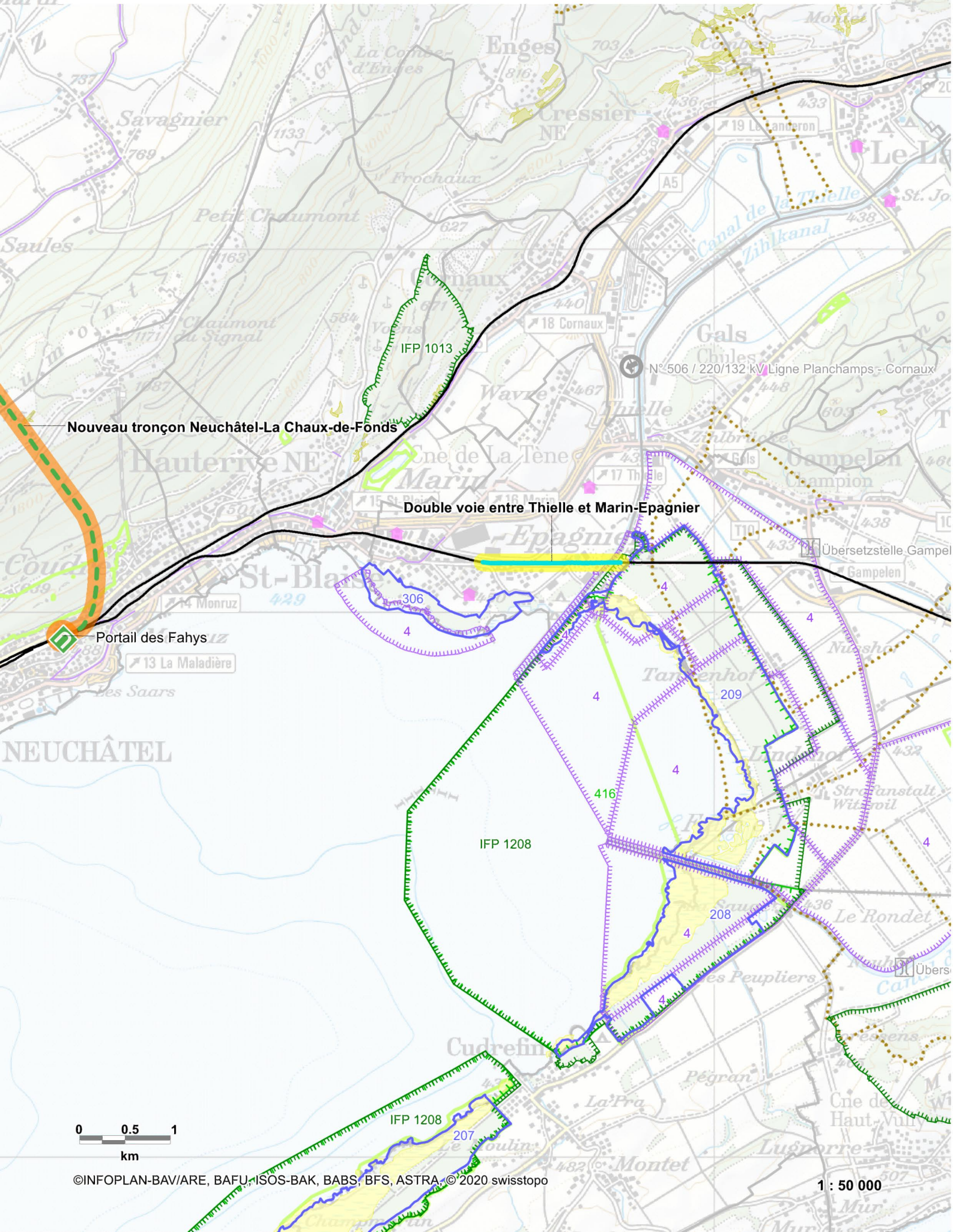
Arrêté fédéral portant règlement sur le financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, FAIF (FF 2013 4191)

Arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire du 21 juin 2019 (FF 2019 4379)

FO 7.1 Région de Neuchâtel (ouest)



FO 7.1 Région de Neuchâtel (est)



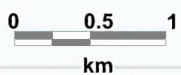
Nouveau tronçon Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds

Double voie entre Thielle et Marin-Epagnier

IFP 1013

IFP 1208

IFP 1208



État de la décision	Ouverte à divers stades		
Mesures et état de la coordination	CR	CC	IP
<p>Eléments de l'aménagement qui relèvent du Plan sectoriel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Double voie entre Thielle et Marin-Epagnier ; - <u>Nouveau tronçon Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds</u> <p>Explication des indications</p> <p>Si la croissance du trafic voyageurs augmente, la mise à double voie par étape du tronçon entre Neuchâtel et Marin-Epagnier pourrait s'avérer nécessaire. La mise à double voie entre Thielle et Marin-Epagnier devra être coordonnée avec le pôle économique d'importance cantonale Littoral Est (La Tène). Elle devra également prendre en compte les zones dignes de protection, qui s'appuient elles-mêmes sur les objets de protection d'importance nationale, situées aux abords de la voie ferrée : les réseaux écologiques nationaux (REN).</p> <p><u>En parallèle à la ligne directe entre Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, un assainissement de la gare de Neuchâtel est planifié. Celui-ci consiste en un rehaussement et un élargissement partiels des quais, ainsi qu'en la sécurisation des flux voyageurs, complétés par un accès à une nouvelle passerelle.</u></p> <p><u>Les planifications pour la ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds étudient des variantes en tranchée ouverte ou couverte concernant la traversée du Val-de-ruz. La forte pente est également un défi pour le respect des réglementations de sécurité pour les freinages.</u></p> <p><u>La ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds est inscrite, avec d'autres mesures pour la création d'un RER neuchâtelois (non pertinentes pour le SIS), en coordination réglée dans le plan directeur du canton de Neuchâtel qui a été accepté sous réserve par le Conseil fédéral. Dans son plan directeur, le canton s'engage à la création d'une liaison ferroviaire entre Bôle et Corcelles pour continuer la desserte des arrêts Corcelles-Peseux et Deurres après la mise en service de la ligne directe et le démantèlement de la ligne actuelle entre Chambrélien et le portail de Creux du Seret. Le canton étudie les possibilités de réaffecter ce dernier par exemple à une voie de mobilité douce cyclable.</u></p> <p>Le projet de doublement de la ligne entre Berne et Neuchâtel n'est pas indiqué comme tel dans le plan directeur de Neuchâtel mais est mentionné comme condition à la mise en valeur des gares du RER neuchâtelois dans la fiche de coordination A22 consacrée à la réalisation du RER neuchâtelois.</p>		♦	♦
	<p>Indications:</p> <p>Plan directeur NE</p>		